



COMMUNE DE LULLY

PREAVIS N°04/2019

Objet : Aménagement d'une salle à usage multiple au-dessus de la cantine

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En 2012, la Municipalité de Lully présentait au conseil un préavis pour la création d'une cantine scolaire dans le garage de la maison Dupuis, ceci pour un montant de 500'000.-

Suite à l'acceptation du préavis, les travaux ont été réalisés, dont l'isolation et l'accès à l'étage dans le but d'aménagements futur.

A retenir que lors de la transformation, diverses conduites techniques ont été posé en attente.

Descriptif des travaux

Les travaux prévus au 1^{er} étage sont les suivants :

- Plancher, cuisine, sanitaire
- Pose de châssis rampant, plâtrerie, menuiserie, lustrerie
- Installation électriques, chauffage, ventilation, peinture, carrelage
- Divers et honoraires

Coûts et financement

Construction en bois (plancher)	CHF 11'000.-
Couverture (châssis rampant)	CHF 9'500.-
Installation électrique	CHF 5'000.-
Lustrerie	CHF 3'000.-
Chauffage, ventilation	CHF 11'000.-
Installation sanitaires	CHF 8'000.-
Plâtrerie	CHF 24'500.-
Cuisine	CHF 11'000.-
Menuiserie	CHF 8'000.-
Revêtement de sol	CHF 12'000.-
Peinture intérieur	CHF 6'000.-
Divers (mise à l'enquête, etc...)	CHF 3'000.-
Honoraires spécialiste	CHF 2'000.-

Sous-total	CHF 114'000.-
Divers et imprévus 10 %	CHF 11'400.-
Total des coûts	CHF 125'400.-
<i>Précision de +/- 15 % au stade de l'avant-projet</i>	

Le financement de cet investissement sera assuré par les liquidités courantes de la commune. Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti par un prélèvement unique sur le fonds de réserve pour les bâtiments, compte no 9282.13.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Dans sa séance du 24 juin 2019
- Vu le préavis n°04/2019 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'aménagement d'une salle à usage multiple au-dessus de la cantine
- 2) De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 125'400.-
- 3) De financer ce montant par la trésorerie courante.
- 4) D'amortir l'investissement de CHF 125'400.- par un prélèvement au fonds de réserve bâtiments (compte 9282.13).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire e.r. :






Raphaël Couët
Frédérique Fontannaz